

Département des  
Pyrénées-Orientales

Arrondissement de :  
Céret

Canton de :  
Prats-De-Mollo

Domaine : **9**  
Sous-Domaine :  
**9.1**

Objet : location d'un  
gîte à l'année.

Le nombre de  
conseillers  
municipaux en  
service est de :  
**Sept**

CONVOCATION C.M  
EN DATE DU :  
28/09/2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 28/09/2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 05/10/2020

Accusé de réception  
Certifiée exécutoire  
par S/Préfecture du :

PAR DELEGATION  
LE://///////  
(Signature)  
Prénom Nom

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE**

Commune de LAMANERE 66230

**N°2020/30**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Conseil Municipal du trois octobre deux mille vingt à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

Présents : Mesdames Démoulin-Juanole Pierrette, MARGALEF Séverine, Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J. Paul.

Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

Madame le maire informe le conseil municipal, qu'une demande de location à l'année d'un gîte a été demandée. Il est à noter par ailleurs que cette opération est intéressante pour la mairie d'un point de vue financier.

D'autre part, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de location à l'année, pour un loyer de 350 € par mois, (avec possibilité d'aide de la CAF).

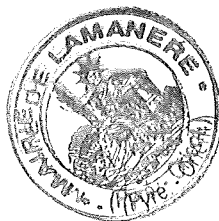
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 05 octobre 2020.

Le Maire,  
Gisèle JUANOLE

Accusé de réception Préfecture du  
N°



REÇU LE :  
22 OCT. 2020  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRET